

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date 17 septembre 2026, s'est réuni le 24 septembre 2026, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Jean - Philippe PERIES - Catherine CHAIZE - Alain TOUREAU
ARZON	: Olivier DENFER
BADEN	: Christophe BEDARD - Elise FERRY
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Philippe SIMON - Michèle MAINGUY - Marie LE BOTERFF
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Christophe TATTEVIN (départ 19h20)
ILE D'ARZ	: Hervé LE BOURDIEC
LARMOR-BADEN	: Claire BRABEC
LA TRINITE-SURZUR	: Sandrine CADORET
LE BONO	: François VAILLANT - Clara BOSZNAY
LE TOUR-DU-PARC	: Isabelle LOUIS
LOCMARIA-GD CHAMP	: Lionel ULVOA
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Benoît LALYS - Anne-Charlotte DE KERMENGUY- Jocelin KIZIBOUKOU
PLOEREN	: Pascal LE BOUEDEC - Christine LE GOUËF - Jean-Louis BERTHOU
PLOUGOUMELLEN	: Stéphanie GUILLEMOT - Antoine MERLET
SAINT-ARMEL	: Philippe TREMOUREUX
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Yannick CADIOU
ST GILDAS DE RHUYS	: Frédéric PINEL
SAINT-NOLFF	: Karine ALBANHAC - Gwendal LE DERRIEN
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN - DARRAS - Vincent CHARLIN - Maryse BURBAN
SENE	: Clément LE FRANC - Françoise MERCIER - Rémi VIDOR - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Ludovic SAMSON - Marie-Andrée LUHERNE
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Isabelle MARROI
TREDION	: Jean-Michel CHOQUET
TREFFLEAN	: Gwenaël LE FLOCH - Nadine MIGNOT
VANNES	: David ROBO - Virginie TALMON - Fabien LE GUERNEVÉ - Hortense DOUMIC - LE PAPE - Hortense DES POMMARE - Michel GILLET - Karine SCHMID - Olivier LE BRUN - Monique JEAN - Maxime HUGUE - Chrystel DELATTRE - Vincent GICQUEL - Sanaa TOULI - BENABDALLAH - Roland LUC - Isabelle GOURTAY - Fabrice AMEDEO - Catherine LATOUR - Patrice KERMORVANT - Léa BARREAUD - Audrey ESSOLA - Michel LECLERC - Franck POIRIER - Charles DE WILLIENCOURT - Valentin LEGROS

Ont donné pouvoir :

GRAND-CHAMP	: Julian EVENO a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE HEZO	: Philippe GAIN a donné pouvoir à Sandrine CADORET
SURZUR	: Eric MAHE a donné pouvoir à Michèle LE CLERC
THEIX-NOYALO	: Siegfried MENAHEZE a donné pouvoir à Vincent CHARLIN
THEIX-NOYALO	: Michel BERTHE a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Julien BONAMY a donné pouvoir à Roland LUC
VANNES	: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE (jusqu'à son arrivée)

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le **Mise en ligne le 30/09/2026**

ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL26-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Christine ROYER
SAINT-AVE : Tugdual GOALLO

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke with a loop at the top and a horizontal stroke crossing it, followed by a large, sweeping loop.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR -RECHERCHE

UNIVERSITE BRETAGNE SUD : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026

Monsieur Jean-Philippe PERIES présente le rapport suivant :

Comme les années précédentes, l'UBS sollicite l'agglomération pour participer au financement des dépenses de fonctionnement de l'université à hauteur de 190 000 €. Une convention d'objectifs a été mise en place en 2022 en lien avec les orientations des politiques communautaires en matière de développement et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur le territoire.

En accord avec les membres du groupe de travail « Soutien aux projets en matière de développement économique, d'emploi-formation, enseignement supérieur et recherche » et la commission économie, il est proposé de reconduire la subvention 2026 à hauteur de 190 000 €.

La signature de cette convention 2026 conditionnera le versement de la subvention de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à la réalisation des objectifs en lien avec le contrat d'établissement actuel et les politiques communautaires, notamment :

- Collaborer activement à la mise en place du Campus Datascience & Cybersécurité ;
- Favoriser le rapprochement avec les acteurs économiques et les collectivités territoriales ;
- Favoriser l'entrepreneuriat étudiant ;
- Proposer la mise en place d'une formation en cybersécurité des collectivités ou dans le domaine des données hospitalières ;
- Poursuivre le développement de modules des formations en santé ;
- Développer la thématique « santé numérique » en synergie avec les projets de territoire ;
- S'investir dans les actions portées par la communauté d'agglomération en lien avec l'ensemble des établissements du territoire (appel à projets, cartographie des formations, participation événementiels, guide de l'enseignement supérieur et de la recherche, soutiens à l'alternance, à l'international, actions en lien avec le logement des étudiants ...) ;
- Accompagner le développement d'une politique d'innovation et de recherche pour le territoire et notamment renforcer ses liens avec le centre d'innovation technologique Biotech Santé Bretagne ;
- Poursuivre ses collaborations avec l'agglomération sur les enjeux de transition écologique ;
- Valoriser les activités de recherche et d'innovation de l'université par des actions locales et contribuer à développer des collaborations avec les entreprises de l'agglomération.

Vu les avis favorables du groupe de travail « Soutien aux projets de Développement Economique, Emploi, Formation, Enseignement Supérieur et Recherche » du 2 juillet 2026 et de la commission « Aménagement et Développement Economique » du 15 septembre 2026,

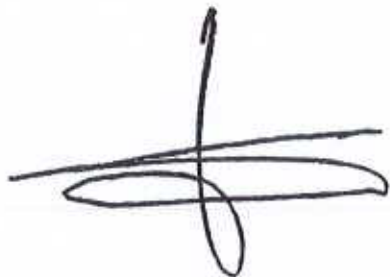
Il vous est proposé :

- *d'attribuer une subvention de 190 000 € à l'Université de Bretagne Sud au titre de l'année 2026 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention telle que jointe en annexe ;*

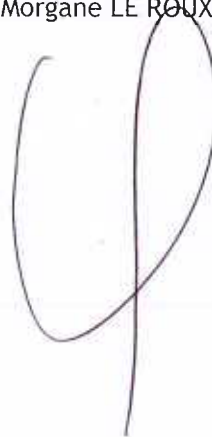
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO

A stylized signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop and then a small upward stroke.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A stylized signature in black ink, featuring a large, open loop on the left side and a vertical line extending downwards.



CONVENTION FINANCIERE 2026

Entre les soussignées

Golfe du Morbihan Vannes agglomération, représentée par son Président en exercice, Monsieur David ROBO, dument habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 avril 2026, et domicilié à cet effet Parc d'Innovation de Bretagne Sud, 30 rue Alfred Kastler, BP 70206, 56006 Vannes cedex,

Ci-après dénommée « GMVA » ;

d'une part,

Et

L'université Bretagne Sud, Rue André Lwoff, BP 573, 56017 VANNES Cedex, enregistrée sous le numéro Siret 195 617 188 00014 et représentée par son Président, David Menier,

Ci-après dénommée « Université Bretagne Sud » ;

d'autre part.

Préambule

L'Université Bretagne Sud compte 3 campus : Lorient, Vannes et Pontivy et s'appuie sur la compétence de ses 987 personnels dont 500 enseignants et enseignants-chercheurs pour former chaque année près de 11 000 étudiants.

L'Université Bretagne Sud développe 4 grandes priorités :

- Mer et littoraux : espaces d'innovation, territoire en transition,
- Industrie du futur,
- Cyber e Intelligence des données,
- Santé, environnement et handicap.

L'Université Bretagne Sud offre une diversité de formations allant du BUT au doctorat en passant par le diplôme d'Ingénieur. Elle compte sur Vannes : 2 facultés (Droit, IAE et Sciences et Sciences de l'Ingénieur), un IUT (métiers de l'informatique, de la statistique, du commerce, de la gestion et de la comptabilité des entreprises), et une Ecole d'Ingénieurs ENSIBS (spécialisée Informatique et cyberdéfense).

L'Université Bretagne Sud travaille en étroite relation avec le monde socio-économique via la Fondation UBS notamment, un système de parrainage, de stages dès les 1eres années de formation et développe un accompagnement des initiatives, réseaux et projets d'entrepreneuriat étudiant.

Dans le domaine de la Recherche, l'Université Bretagne Sud s'appuie sur l'expertise scientifique de 14 laboratoires et de 4 plateformes technologiques de pointe pour accompagner les stratégies d'innovation des entreprises.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention définit les engagements réciproques pour la participation financière de GMVA à l'action menée par l'Université de Bretagne Sud.

Considérant les objectifs poursuivis par l'Université Bretagne Sud, elle détermine les conditions d'attribution de la subvention de fonctionnement allouée par GMVA.

Article 2 : Objectifs poursuivis par l'Université Bretagne Sud

En contrepartie de la contribution de l'Agglomération, l'Université Bretagne Sud s'engage à mettre en œuvre les moyens propres à assurer la réalisation des actions suivantes :

- Collaborer activement avec GMVA dans la mise en place et le fonctionnement du Campus DataScience et CyberSécurité sur le PIBS 1 et impulser une dynamique forte avec les acteurs économiques et de l'innovation afin de développer et d'animer un écosystème autour du campus. Ce projet est porté conjointement dans le cadre du CPER 2021-2027 et dont GMVA assure le portage de la maîtrise d'ouvrage et l'acquisition temporaire du site,
- Inscrire l'établissement dans une dynamique de rapprochement avec le monde économique et les collectivités territoriales pour un renforcement de l'attractivité et de la dynamique de notre territoire auprès des étudiants et entreprises, et favoriser le développement de l'entrepreneuriat étudiant,
- En lien avec les dynamiques territoriales :
 - Proposer la mise en place d'une formation en Cybersécurité des collectivités ou dans le domaine des données hospitalières;
 - Poursuivre le développement de modules des formations en santé,
 - Poursuivre les collaborations sur les enjeux de transition écologique ;
- Renforcer les liens avec le Centre d'innovation technologique Biotech Santé Bretagne,
- Développer la thématique « santé numérique » en synergie avec les projets du territoire,
- Valoriser les activités de recherche et d'innovation de l'université par des actions locales et contribuer à développer des collaborations avec les entreprises de l'agglomération.
- Participation active aux groupe de travail des établissements du supérieur, porté par GMVA, et aux actions mises en place dans ce cadre, et notamment :
 - Transmission/vérification annuelle des données dans le cadre de l'actualisation de la cartographie des formations du supérieur,
 - Transmission sur demande, des principales données nécessaires à la mise en place d'un observatoire de l'ESR sur le territoire,
 - Information de GMVA sur les grands événements/actions en lien avec les compétences de la Communauté d'agglomération (et notamment en matière de développement économique),

- Mobilisation des étudiants/enseignants autour des appels à projets portés par GMVA (Innov'Campus, valorisation de projets tutorés, événements thématiques, valorisation des métiers et des formations correspondantes),
 - Alimentation des données nécessaires à la mise en place d'un guide numérique de l'enseignement supérieur sur le territoire.
- Participer aux actions portées par GMVA, notamment en faveur de l'alternance ou de la dynamique internationale.

Article 3 : Montant de la subvention :

Lors de sa réunion du 24 septembre 2026, le Conseil Communautaire a décidé du versement d'une subvention de 190 000 € en fonctionnement au profit de l'Université Bretagne Sud pour la réalisation des objectifs tels que stipulés à l'article 2 de la présente convention.

.

Article 4 : Modalités de versement :

GMVA s'engage à verser, par imputation sur les crédits inscrits au 65738/23, à l'Université Bretagne Sud, la subvention de fonctionnement visée à l'article 3 sur le compte suivant :

Code banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
10071	56000	00001001833	27

IBAN (International Bank Account Number)

BIC (Bank Identifier Code): TRPUFRP1

FR76	1007	1560	0000	0010	0183	327
------	------	------	------	------	------	-----

Article 5 : Obligations de L'Université Bretagne Sud en matière de production des comptes.

L'Université Bretagne Sud s'engage à adresser une copie de son compte financier constituant le bilan de l'année écoulée pour laquelle la subvention de fonctionnement a été attribuée. Il retracera les comptes des dépenses réalisées au titre des programmes financés.

Un Comité de suivi, composé de représentants de l'Université Bretagne Sud (Direction Générale, Vice-Présidents concernés, administratifs en charge du suivi des dossiers) et de représentants de GMVA (Vice-Président ESR et administratifs en charge du suivi des dossiers), se réunira à minima, deux fois par an, pour faire un point sur l'avancement des objectifs fixés et un bilan afin de définir les orientations à prendre pour l'année suivante.

Article 6 : Communication

L'Université Bretagne Sud mentionnera dans sa communication la participation de GMVA, notamment lors des relations avec les médias et indiquera la mention "cofinancé par Golfe du Morbihan-Vannes agglomération". L'association s'engage, à ce titre, à utiliser systématiquement le logo de GMVA selon sa charte graphique. Ces éléments sont disponibles

auprès de la Direction de la Communication de GMVA (communication@gmvagglo.bzh ou au 02.97.68.14.24).

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2026. GMVA se réserve le droit de résilier la convention pour motif d'intérêt général, moyennant le respect d'un préavis de deux mois à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 : Utilisation des fonds publics

L'utilisation du financement public à d'autres fins que celles définies par les présentes donnera lieu au remboursement intégral de la subvention allouée.

Article 9 : Tribunal compétent

Il est expressément stipulé que le Tribunal Administratif de Rennes sera seul compétent pour tous les différends que pourraient soulever l'interprétation et l'exécution de la présente convention, les parties devant chercher préalablement tous moyens de mettre fin aux différends.

Fait à Vannes en deux exemplaires, le

Pour Golfe du Morbihan-Vannes agglomération

Pour l'Université Bretagne Sud

Le Président

Le Président

David ROBO

David MENIER